



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES VALLEES DES GAVES (Hautes-Pyrénées)

Exercices 2017 et suivants

TABLE DES MATIERES

SYNTHÈSE	4
RECOMMANDATIONS.....	6
INTRODUCTION.....	7
1. L'EXPLOITATION DE LA STATION DU VAL D'AZUN EN RÉGIE DIRECTE....	8
1.1. Une station organisée principalement sur la pratique du ski de fond.....	8
1.2. La gestion des autres équipements.....	9
1.3. Une grille tarifaire à combinaisons multiples pour favoriser la pratique familiale	9
1.4. Fréquentation et chiffre d'affaires.....	9
2. SITUATION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	12
2.1. Le faible impact de la station sur les finances de la CC PGV	13
2.1.1. L'exploitation de la station n'est pas individualisée dans les comptes	13
2.1.2. Les dépenses de personnel	15
2.2. Une situation d'endettement soutenable	16
2.3. Des garanties d'emprunts accordées, avec inscription d'une provision à son budget principal	16
3. LE PLAN D'ADAPTATION DE LA STATION DU VAL D'AZUN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	18
3.1. Perspectives d'impact du changement climatique sur la station du Val d'Azun	18
3.2. Les atouts de la station face au changement climatique	20
3.2.1. Val d'Azun est déjà équipée en station sport nature	20
3.2.2. Des activités qui génèrent des recettes en dehors de la période hivernale ...	20
3.3. Des investissements liés à l'adaptation de la station au changement climatique	21
3.3.1. Un projet d'ampleur de renaturation des sites.....	21
3.3.2. Les orientations étudiées par la commission thématique « équipements sportifs communautaires ».....	22
3.3.3. Un projet de gestion conjointe avec le Pays de Nay expérimentée sous forme d'entente	22
3.3.4. Structurer la gestion du Val d'Azun en préparation d'une gestion avec des partenaires	23
ANNEXES.....	25

SYNTHÈSE

Val d'Azun est une station attractive organisée principalement pour le ski de fond

Reprise en gestion par la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG) créée le 1^{er} janvier 2017, la station du Val d'Azun est exploitée en régie depuis lors. La station du Val d'Azun est dénommée « *Station sport nature du Val d'Azun* » et devient chaque hiver « *Espace nordique du Val d'Azun* » depuis 1988. A cette saison, la station est avant tout un espace nordique dédié à la pratique du ski de fond et des raquettes.

La progression en tendance du chiffre d'affaires et de rentabilité par journée skieur résulte de la fréquentation qui est repartie à la hausse après la crise sanitaire ainsi que de l'application d'une grille tarifaire adaptée. Ces éléments témoignent d'une bonne attractivité de la station, qui a un avantage concurrentiel par rapport aux autres offres en matière de ski de fond compte tenu de leur éloignement.

Un niveau d'endettement soutenable pour la CCPVG mais des marges d'améliorations préconisées dans le pilotage financier

La station Val d'Azun, équipement communautaire, n'a qu'un faible impact sur la situation financière de la communauté de communes ; elle représente 0,9 % du fonctionnement global. Toutefois, afin de rendre compte de l'exploitation de la station et en l'absence d'un suivi comptable particulier sous forme d'un budget annexe, la chambre invite la CCPVG à mettre en place une comptabilité analytique fiable. Après prise en compte des amortissements de tous les actifs mobilisés et des intérêts des emprunts qui n'étaient pas fidèlement retracés, le fonctionnement est déficitaire, de l'ordre de près de 0,48 M€ en cumulé entre 2017 et 2022.

Si le niveau d'endettement de la CCPVG apparaît soutenable, la chambre relève qu'elle a garanti des emprunts auprès de structures exploitant les stations de ski de Luz-Ardiden, du Tourmalet et du Hautacam, sans que la CCPVG ne soit associée à leurs gestions. Ces garanties ont entraîné la constitution d'une provision pesant sur son budget principal à hauteur de 560 630 €. La chambre recommande de faire évaluer précisément le risque financier lié à ces garanties d'emprunt pour ajuster au plus près le montant de cette provision.

Les orientations de la station pour s'engager avec ses partenaires dans un modèle « quatre saisons » en vue de s'adapter à la réalité du changement climatique

Les orientations d'aménagement des sentiers et pistes ont permis à la station de disposer d'un espace attractif et générateur de flux touristiques tout au long de l'année, au bénéfice global des commerces et hébergements situés dans les vallées. Il s'agit d'un atout économique important compte tenu de la réalité du changement climatique qui va contraindre la pratique du ski.

La CC PVG s'est engagée pour repositionner son modèle économique en vue de dégager des recettes tout au long de l'année, selon une approche dite « 4 saisons ». La décision de privilégier des aménagements intégrés aux espaces naturels, afin de favoriser la découverte par la marche et la contemplation, a permis d'ancrer le positionnement de la station sport nature du Val d'Azun sur le créneau touristique des grands espaces naturels accessibles à tous les usagers, sportifs comme non-sportifs.

La recherche d'un public plus large et plus nombreux conduit la CC PVG à expérimenter une gestion des sites par une entente avec la communauté de communes du pays de Nay. La création d'un budget annexe dédié en faciliterait le suivi financier et servirait également de base à un dialogue de gestion avec ce partenaire ainsi qu'avec les éventuelles communes volontaires.

RECOMMANDATIONS

1. Faire évaluer les risques liés aux garanties d'emprunt accordées aux structures exploitant les stations de ski de Luz-Ardiden, du Grand Tourmalet et du Hautacam afin d'ajuster le montant des provisions. *Non mise en œuvre.*

Les recommandations et rappels au respect des lois et règlements formulés ci-dessus ne sont fondés que sur une partie des observations émises par la chambre. Les destinataires du présent rapport sont donc invités à tenir compte des recommandations, mais aussi de l'ensemble des observations détaillées par ailleurs dans le corps du rapport et dans sa synthèse.

Au stade du rapport d'observations définitives, le degré de mise en œuvre de chaque recommandation est coté en application du guide de la Cour des comptes :

- Mise en œuvre complète : pour les recommandations pour lesquelles la mise en œuvre en cours a abouti à une mise en œuvre complète ; lorsque la mise en œuvre incomplète a abouti à une mise en œuvre totale.
- Mise en œuvre partielle : pour les processus de réflexion ou les mises en œuvre engagées.
- Non mise en œuvre : pour les recommandations n'ayant donné lieu à aucune mise en œuvre ; pour les recommandations ayant donné lieu à une mise en œuvre très incomplète après plusieurs suivis ; quand l'administration concernée s'en tient à prendre acte de la recommandation formulée.
- Refus de mise en œuvre : pour les recommandations pour lesquelles un refus délibéré de mise en œuvre est exprimé.
- Devenue sans objet : pour les recommandations devenues obsolètes ou pour lesquelles le suivi s'avère inopérant.

INTRODUCTION

Aux termes de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, « par ses contrôles, la chambre régionale des comptes contrôle les comptes et procède à un examen de la gestion. Elle vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et dépenses décrites dans les comptabilités des organismes relevant de sa compétence. Elle s'assure de l'emploi régulier des crédits, fonds et valeurs. L'examen de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant. L'opportunité de ces objectifs ne peut faire l'objet d'observations ».

Le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves a été ouvert le 15 novembre 2022 par lettre du président de la première section par délégation de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, adressée à M. Noël Pereira Da Cunha, ordonnateur en fonctions. Un courrier a également été adressé le 1^{er} juin 2023 à M. Jean-Louis Noguère, précédent ordonnateur.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, les entretiens de fin de contrôle ont respectivement eu lieu les 23 et 19 juin 2023.

Lors de sa séance du 3 juillet 2023, la chambre a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises à M. Noël Pereira Da Cunha, ordonnateur en fonctions. Des extraits les concernant ont été adressés à des tiers. La chambre a également décidé qu'il n'y avait pas lieu de formuler d'observation sur la gestion de M. Jean-Louis Noguère, ordonnateur en fonctions pendant cinq jours sur la période sous revue.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre, dans sa séance du 29 septembre 2023, a arrêté les observations définitives présentées ci-après.

1. L'EXPLOITATION DE LA STATION DU VAL D'AZUN EN RÉGIE DIRECTE

1.1. Une station organisée principalement sur la pratique du ski de fond

La Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG) a été créée le 1^{er} janvier 2017, à l'issue de la fusion de quatre communautés de communes (Vallée d'Argelès-Gazost, Val d'Azun, Vallée de Saint-Savin et Pays Toy), du SIVOM du Pays Toy et de l'intégration de la commune nouvelle de Gavarnie-Gèdre.

La station du Val d'Azun est un équipement sportif transféré à la CC PVG dont la gestion est identique à celle des autres équipements sportifs communautaires. Son exploitation hivernale est assurée en régie par les agents intercommunaux, lesquels sont par ailleurs mobilisés aux saisons chaudes pour les travaux d'entretien des espaces naturels boisés.

La commercialisation est assurée en direct. La promotion locale est réalisée par le site internet dédié à la station, ce qui contribue à contenir les coûts d'exploitation. La promotion publicitaire de la station hors du territoire intercommunal est externalisée à l'association Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement.

La station du Val d'Azun est dénommée « *Station sport nature du Val d'Azun* » et est devenue « *Espace nordique du Val d'Azun* » l'hiver depuis 1988. Cet espace est établi dans le ressort des communes d'Arbéost, Arcizans-Dessus, Arras-en-Lavedan, Arrens-Marsous, Aucun, Bun, Estaing, Ferrières, Gaillagos et Sireix sur lesquelles s'étendent plus de 115 km de pistes balisées toute l'année entre et autour des cols du Soulor (1 474 mètres) et de Couraduc (1 367 mètres).

Une partie de la station est située sur les terrains indivis de la commission syndicale de l'Abedet pour lesquels la CCPVG a conclu une convention d'occupation temporaire pour 30 ans à compter de 2022 moyennant une redevance annuelle d'occupation de 1 000 €.

L'espace nordique permet la pratique du ski de fond et des raquettes à neige. Un espace ludique « *Nordic Park* » est dédié aux enfants avec deux tapis permettant l'apprentissage du ski de piste et la descente en luge.

La station dispose de deux tapis permettant un débit de 1 260 skieurs/heure. Le moment de puissance de la station traduit le nombre de personnes pouvant être transportées sur un kilomètre en une heure. Pour la station du Val d'Azun, il s'établit à 14 personnes/km/heure. La moyenne des stations de ski des Pyrénées, essentiellement de piste, s'établit à 3 038 personnes/km/h¹.

L'hiver, la station du Val d'Azun est avant tout un espace nordique dédié à la pratique du ski de fond et des raquettes, avec 90 à 100 kilomètres de pistes tracées, balisées, damées et sécurisées. La configuration de parcours en boucles autour des deux cols facilite l'apprentissage, débouchant sur la grande traversée « *Balcons d'Azun* » qui relie les cols par une piste en encorbellement sécurisée qui offre un panorama dantesque.

Pour la saison hivernale 2021-2022, la station du Val d'Azun a ouvert 96 jours du mercredi 1^{er} décembre 2021 au dimanche 6 mars 2022². La station a connu une situation atypique, et très

¹ Source : StationoScope www.observatoire-stations.fr

² Source : www.pyreneige.fr

supérieure à la moyenne, avec 45 000 journées ski sur la saison hivernale, soit 469 entrées par jour en moyenne³.

1.2. La gestion des autres équipements

La sécurité sur les pistes est assurée par les équipes de pisteurs de la communauté de communes installées dans le bâtiment principal au col de Couraduque.

La CC PVG est propriétaire d'un local ski situé au col de Couraduque loué à un professionnel par bail commercial moyennant un loyer annuel actualisé de 2 200 € HT à 2 379 € HT en juillet 2017.

Elle est également propriétaire d'un restaurant « La Tachouère » au col du Soulor loué à un professionnel par bail commercial moyennant un loyer mensuel porté de 200 € HT à 400 € HT en juillet 2017. Cet espace est concerné par le projet de renaturation du col du Soulor (voir 3.3.1 La renaturation du col du Soulor avec le Pays de Nay).

1.3. Une grille tarifaire à combinaisons multiples pour favoriser la pratique familiale

En 2022, la CC PVG a instauré un tarif unique pour l'utilisation de l'espace nordique, quelle que soit l'activité pratiquée (ski de fond, *nordic park*, luges et raquettes). Le pass adulte est vendu 10 € pour une journée et 50 € pour six jours, soit la remise habituelle des stations de ski avec le 6^{ème} jour offert. La grille tarifaire adoptée à compter de l'hiver 2022 prévoit 15 variantes pour l'accès au domaine pendant une journée complétées de 19 variantes pour plusieurs jours et la saison entière. Comparé au tarif « *1 jour* », la remise la plus importante s'élève à 26 % et est appliquée sur l'offre « *famille* » à 160 € valable pour deux adultes et deux juniors (5 à 17 ans) pour six jours consécutifs.

Les gratuités sont limitées aux enfants de moins de trois ans, aux professionnels de la montagne (salariés de stations de montagne, professionnels de la sécurité dans le cadre de leurs entraînements et accompagnateurs de groupes), aux partenaires de la station (journalistes et photographes). Les sorties organisées par les écoles primaires de la CC PVG bénéficient également d'un accès non payant.

Cette dernière a passé des conventions pluriannuelles d'objectifs avec des clubs locaux qui organisent des événements de promotion du ski de fond dans l'espace nordique (anciennement Nordic Day) et du vélo. Au titre de l'exercice 2022, l'association Ski Club Azun s'est vue attribuer une subvention de 1 000 € et l'association « Les montagnards Argelésiens - section ski de fond » a bénéficié d'une subvention de 2 000 €. Les membres de ces associations ne bénéficient pas, es qualité, de la gratuité d'accès à l'espace nordique.

1.4. Fréquentation et chiffre d'affaires

La CC PVG a adhéré au syndicat départemental des stations de sports d'hiver des Hautes-Pyrénées ; il bénéficie à ce titre de la convention avec l'association Hautes-Pyrénées Tourisme

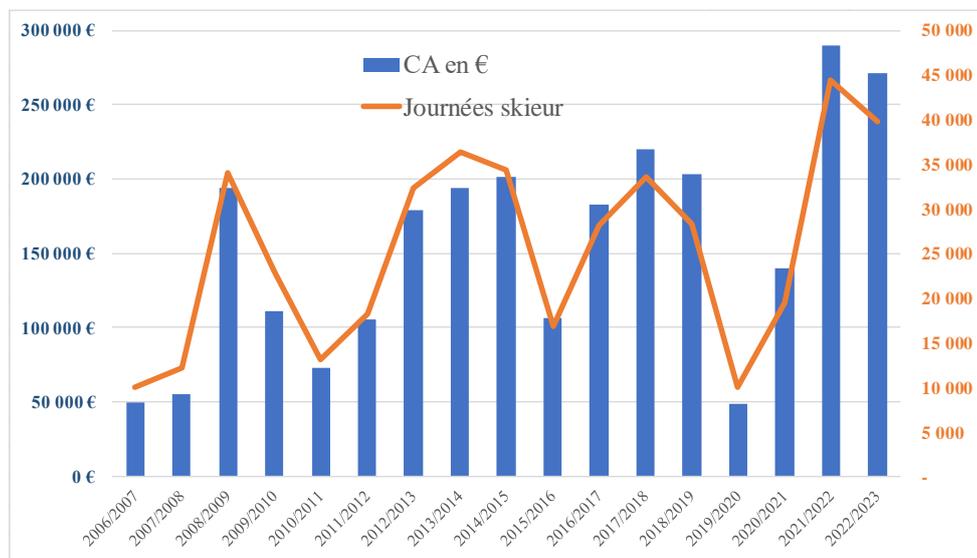
³ Source : CRC d'après base PHEBUS Stations.

Environnement (HPTE) pour les campagnes promotionnelles de sa destination, pour un coût annuel moyen de l'ordre de 3 000 € HT.

La vente des forfaits est principalement réalisée au guichet de la billetterie au col de Couraduc. Un accueil-billetterie est également organisé au col du Soulor, avec location de matériel. Il est possible d'acheter son forfait en ligne (support rechargeable facturé 1 €) ou recharger son support sur le site internet de la station.

Depuis 2015, la corrélation des journées d'ouverture en chiffre d'affaires a progressé, notamment sous l'effet de la grille tarifaire revalorisée et entrée en vigueur fin 2021.

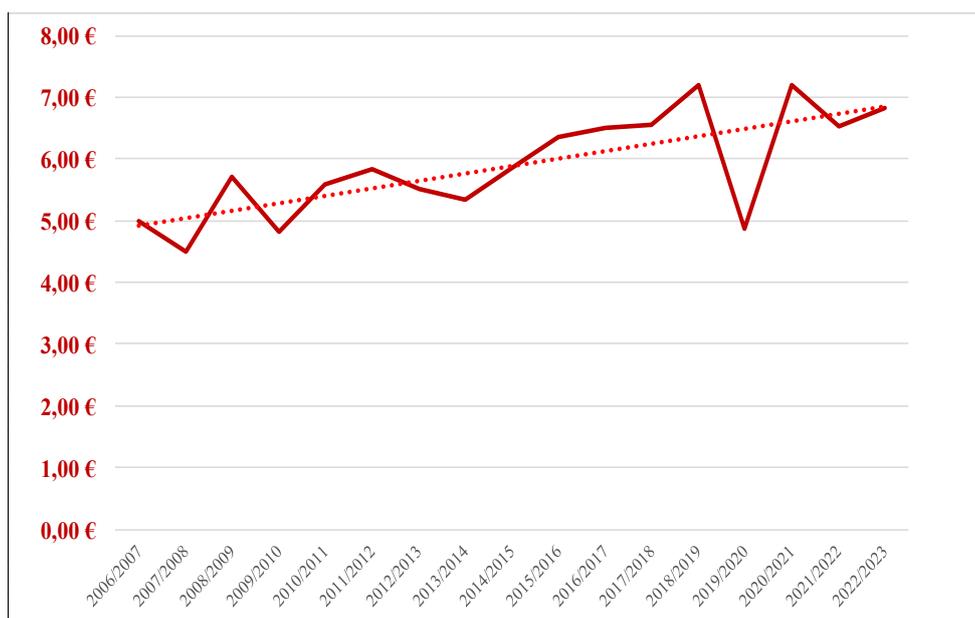
graphique 1 : chiffre d'affaires billetterie et fréquentation depuis 2006



Source : CRC d'après CC PVG - bilan station 2023

La progression lors des saisons 2021-2022 et 2022-2023 s'explique en partie par l'effet rebond consécutif aux restrictions de pratique liée au covid-19. Le plan de communication mis en place pour améliorer la notoriété de la station a également favorisé la fréquentation. En revanche, les faibles chutes de neige ayant conduit à la fermeture de certaines stations de ski de piste n'ont occasionné que peu de report sur la station du Val d'Azun consacrée au ski de fond.

graphique 2 : évolution du chiffre d'affaire par journée skieur (€/JS)



Source : CRC d'après CC PVG - bilan station 2023

La progression tendancielle du chiffre d'affaires par journée skieur traduit un positionnement tarifaire adapté et la progression de la part des excursionnistes dans les pratiquants, au rendement économique unitaire le plus élevé. Les creux correspondent aux saisons de moindre ouverture.

La fréquentation et la rentabilité par journée skieur démontrent l'adéquation de la grille tarifaire et témoignent d'une bonne attractivité de la station, compte tenu de l'éloignement des autres offres de ski fond.

tableau 1 : évolution de la composition du chiffre d'affaires depuis 2016 (en euros)

CA Saison (Novembre A-Septembre A+1)	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Cumul hors 2022-2023
Billetterie	182 890 €	219 933 €	203 569 €	48 631 €	140 271 €	290 115 €	270 900 €	1 356 309 €
Supports DAG						25 829 €	18 700 €	44 529 €
Balades en dameuse	2 635 €	610 €	NA		NA	NA		3 245 €
Location de matériel	10 281 €	13 622 €	12 787 €		8 817 €	4 905 €	14 166 €	64 578 €
Secours en montagne	1 630 €	2 240 €	2 060 €				1 220 €	7 150 €
TOTAL HIVER	197 436 €	236 405 €	218 416 €	48 631 €	149 088 €	320 849 €	304 986 €	1 475 811 €
Tyrolienne	10 214 €	11 263 €	10 376 €		10 007 €	6 210 €		48 070 €
e-trotinette	11 850 €	17 293 €	15 926 €	23 869 €	22 245 €	19 165 €		110 348 €
Biathlon								
TOTAL ÉTÉ	22 064 €	28 556 €	26 302 €	23 869 €	32 252 €	25 375 €		158 418 €
TOTAL SAISON	219 500 €	264 961 €	244 718 €	72 500 €	181 340 €	315 490 €	304 986 €	1 603 495 €
Ratio CA Hiver/CA Eté	8,94	8,27	8,30	2,04	4,62	12,64		70,51

Source : CRC d'après CC PVG - bilan station 2023

Sur la période de contrôle, l'activité hivernale a été prépondérante dans le chiffre d'affaires de la station du Val d'Azun. Les recettes des produits commercialisés pendant l'été, essentiellement les vacances scolaires, sont demeurées de l'ordre de 10 % en moyenne du chiffre d'affaires et relativement stables d'une saison à l'autre (26 000 €/an en moyenne). La cause identifiée par le cabinet chargé d'une enquête de fréquentation en 2021 pointe un déficit de

notoriété spontanée due à une faible promotion des activités offertes en été. L'été 2020 a bénéficié d'un report de tourisme national lié aux restrictions covid-19.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La station du Val d'Azun est dénommée « *Station sport nature du Val d'Azun* » et devient chaque hiver « *Espace nordique du Val d'Azun* » depuis 1988. Elle est exploitée en régie directe par la CCPVG. L'hiver, la station du Val d'Azun est avant tout un espace nordique dédié à la pratique du ski de fond et des raquettes. Elle est l'un des multiples facteurs d'attractivité du ressort de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves.

La progression en tendance du chiffre d'affaires par journée skieur résulte de la fréquentation qui est repartie à la hausse après la crise sanitaire. La rentabilité par journée skieur démontre que la grille tarifaire est adaptée. Ces éléments témoignent d'une bonne attractivité de la station, qui a un avantage concurrentiel compte tenu de l'éloignement des autres offres en matière de ski de fond.

2. SITUATION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La CC PVG dispose d'un budget principal et de quatre budgets annexes. Tous étaient tenus selon l'instruction budgétaire comptable M14 jusqu'à fin de décembre 2021 et selon l'instruction budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2022.

Dans le budget consolidé 2022 de la CC PVG, les recettes de fonctionnement s'élevaient à 30,4 M€ et les dépenses à 26,9 M€, soit un excédent de fonctionnement de 3,5 M€.

tableau 2 : budget consolidé 2022 de la CC PVG (en euros)

	Budget principal	Budgets Annexes				CUMUL
		ZAE	Déchets	ZAE Porte des Vallées	RPI Arcizan Saint-Savin	
FONCTIONNEMENT	24 767 885	193 562	5 361 674	0	78 108	30 401 228
Recettes	81,5%	0,7%	17,6%		0,3%	100%
INVESTISSEMENT	2 547 830	360 168	228 446	0	0	3 136 445
Recettes	81,2%	11,5%	7,3%			100%
FONCTIONNEMENT	21 858 672	50 193	4 884 865	0	72 910	26 866 640
Dépenses	81,4%	0,2%	18,2%		0,3%	100%
INVESTISSEMENT	5 268 061	218 572	160 748	0	0	5 647 381
Dépenses	93,3%	3,9%	2,9%			100%

Source : CC PVG - compte de gestion 2022

2.1. Le faible impact de la station sur les finances de la CC PGV

2.1.1. L'exploitation de la station n'est pas individualisée dans les comptes

encadré 1 : cadre budgétaire

Les dispositions du code du tourisme prévues aux articles L. 352-27 et suivants confèrent à la pratique du ski de fond un caractère général. Contrairement au ski de descente, l'existence d'un service public, et *a fortiori* d'un service public à caractère industriel et commercial, pour cette activité n'est consacré ni en droit positif ni par décision jurisprudentielle, à la différence de l'exploitation des remontées mécaniques. Dès lors, la constitution d'un budget annexe suivant l'instruction budgétaire et comptable M4 n'est pas obligatoire et aucun équilibre budgétaire formel n'est à respecter.

En l'absence de budget annexe dédié à la station du Val d'Azun et pour répondre aux demandes de la chambre, la CC PVG a initié une comptabilité analytique, partielle et parfois contradictoire (selon les documents, comptabilisation ou non des charges de personnel, des remboursements d'emprunts...).

La chambre a procédé à des retraitements pour tenir compte des limites de la comptabilité analytique tenue par la CC PVG afin de présenter une ébauche de compte d'exploitation.

tableau 3 : comptes d'exploitation de la station du Val d'Azun

montants en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Cumul	
Recettes tarifaires Hiver	221 128 €	208 084 €	234 158 €	29 502 €	270 057 €	222 240 €	1 185 167 €	91%
Subventions budget principal	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%
Autres recettes été	15 €	2 743 €	32 207 €	20 175 €	52 362 €	13 462 €	120 963 €	9%
Total recettes	221 143 €	210 826 €	266 365 €	49 677 €	322 419 €	235 701 €	1 306 130 €	100%
Charges de personnel (saisons)	98 805 €	109 676 €	85 194 €	50 745 €	100 927 €	110 250 €	555 597 €	46%
Entretien	26 686 €	26 080 €	15 279 €	17 654 €	18 237 €	12 358 €	116 294 €	10%
Fluides	14 345 €	12 742 €	12 385 €	5 257 €	19 640 €	16 543 €	80 912 €	7%
Autres charges	62 312 €	34 099 €	126 241 €	32 660 €	82 747 €	105 378 €	443 438 €	37%
Total charges	202 148 €	182 597 €	239 099 €	106 316 €	221 551 €	244 529 €	1 196 241 €	100%
EBF	18 995 €	28 229 €	27 266 €	-56 639 €	100 868 €	-8 828 €	109 890 €	
% des recettes	9%	13%	10%	-114%	31%	-4%	8%	

Source : CRC d'après CC PVG

Le chiffre d'affaires s'est élevé en moyenne à 251 000 € par an sur la période 2017-2022, exception faite des exercices 2020 marqués par les restrictions covid-19. Il était constitué à 91 % des recettes tarifaires de l'activité hiver et complété par des produits issus de la location de matériel et de l'activité été.

tableau 4 : répartition des recettes de la station du Val d'Azun

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Ski de fond	94 943,00 €	116 094,00 €	104 735,00 €	45 016,00 €	96 007,00 €
Raquettes	21 955,00 €	28 988,00 €	24 205,00 €		26 000,00 €
Ski alpin	16 699,00 €	16 471,00 €	18 559,00 €		1 107,00 €
Luge	48 845,00 €	58 335,00 €	54 809,00 €		17 157,00 €
Location	10 281,00 €	13 622,00 €	12 787,00 €		8 816,00 €
Tyro / Trot	22 000,00 €	22 081,00 €	29 808,00 €	22 198,00 €	32 400,00 €
Total	214 723,00 €	255 591,00 €	244 903,00 €	67 214,00 €	181 487,00 €

Source : CC PVG - accompagnement repositionnement, séance n° 2 page 7, 21/10/2021

Les stations de ski examinent leur activité à cheval sur deux exercices pour englober la totalité d'une saison hivernale, notamment la fréquentation qui permet de mesurer les effets des éventuelles modifications tarifaires et aménagements de la station.

La mention des loyers traduit la volonté du groupe d'étude de recenser les acteurs et liens contractuels afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le projet d'évolution de la station du Val d'Azun.

tableau 5 : chiffre d'affaires par saison et fréquentation

	2021-2022	2017-2018
Nov/ Décembre	47 363,50 €	24002,50
Vac Noël	85 063,50 €	18234,50
Janvier /fev	73 373,00 €	41878,00
Vac hiver	84 173,00 €	129757,50
Après les vacances d'hiver	142,00 €	6060,50
Total Billetterie	290 115,00 €	219 933,00
balades en dameuse		610,00
location	4 905,00 €	13622,00
secours		2240,00
Tyrolienne Trotinettes/ biathlon	1 910,00 €	0,00
Dag	25 829,00 €	
TOTAL GENERAL	322 759,00 €	236 405,00
Nombre de jours d'ouverture de la station	93	89,00
Couraduque	93	89,00
Soulor	13	46,00
Nombre de jours d'ouverture cumulé	106	135,00

Source : CC PVG - Bilan 2022-2023 présenté aux commissions Sports et Santé (extrait)

Le tarif moyen des forfaits pour l'espace nordique est resté quasi stable depuis l'augmentation en 2018 du forfait journée adulte, augmenté de 9,50 € à 10 €. La précédente augmentation avait été opérée en 2014.

Le premier poste de dépenses est celui des charges de personnel qui s'élèvent à 110 000 € en moyenne par an. L'effectif est d'un agent titulaire à temps complet sur la station, deux agents titulaires affectés sur la station et sur des activités relevant de la CC PVG (élagage, fauchage, entretien) et huit agents saisonniers.

Les charges de gestion courante, deuxième poste de dépense avec un montant de 80 000 € de moyenne annuelle, recouvrent notamment les locations d'engins de déneigement et les travaux de préparation des pistes ainsi que l'ensemble des actions de communication et de promotion de la station.

Le résultat brut d'exploitation fondé sur les seules charges directes est positif à quatre reprises sur les six exercices. Il n'intégrait ni l'amortissements des équipements⁴ ni la charge de la dette.

Après imputation des amortissements sur l'excédent brut d'exploitation, il apparaît que l'excédent net de fonctionnement (hors intérêts d'emprunt) est négatif sur la période de contrôle, à l'exception de l'exercice 2021 grâce à un excédent brut élevé. Le déficit net de fonctionnement cumulé sur la période de contrôle a été évalué à 482 k€.

Il convient de préciser que ce montant prend en compte l'ensemble des biens de la collectivité et non uniquement ceux affectés à la seule station, faute d'un état d'actif à jour.

L'ordonnateur s'est engagé en réponse à ce que l'état de l'actif soit actualisé au mois de septembre 2023.

2.1.2. Les dépenses de personnel

Le personnel affecté à la station a compris jusqu'à 13 personnes pendant l'exploitation hivernale, avec trois agents titulaires de la fonction publique territoriale et jusqu'à dix agents en contrat à durée déterminée de saisonnier, essentiellement sur le grade d'adjoint d'animation. Suivant la durée d'ouverture de l'espace nordique, l'exploitation de la station représente entre 6,5 et 8,3 emplois équivalent temps plein.

Les agents saisonniers étaient majoritairement présents pendant les saisons hivernales et estivales, avec une récurrence d'une année à l'autre (voir annexe 3).

tableau 6 : personnel affecté à la station du Val d'Azun

en Equivalent Temps Plein		2017	2018	2019	2020	2021	2022
HIVER T1/T2	Responsable station	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Dameur	2,57	2,57	2,57	3,00	2,00	2,00
	Pisteur secouriste	3,00	2,00	3,00	2,00	2,00	2,50
	Accueil et caisse	4,60	4,00	6,00	5,00	5,00	8,50
	<i>ouverture début hiver (mois)</i>	3	4	4	4	3	3
ÉTÉ T2/T3	Responsable station	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Agent trotinettes	2,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Agent tyrolienne	1,00	2,00	3,00	3,00	2,00	3,00
	<i>ouverture été (mois)</i>	4	4	4	4	4	4
HIVER T4	Responsable station	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Dameur	2,57	2,57	2,00	2,00	2,00	2,00
	Pisteur secouriste	3,00	2,00	2,00	2,00	2,50	2,50
	Accueil et caisse	4,00	4,00	5,00	5,00	8,50	5,50
	<i>ouverture fin hiver (mois)</i>	2	2	2	2	2	2
<i>ouverture annuelle station (mois)</i>	9	10	10	10	9	9	
E'TP annualisés (yc 52/47)		6,51	7,14	8,32	7,74	6,82	7,74

Source : CRC d'après CC PVG

Le cumul des dépenses et recettes moyennes permet d'évaluer le poids relatif de l'exploitation de la station dans le budget de la CC PVG. Il s'établissait à 480 k€ en 2022, hors amortissements.

⁴ La CC PVG sépare les dotations aux amortissements des biens en deux groupes : les biens reçus le 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes du Val d'Azun et les biens acquis ou construits par la CC PVG depuis le 1^{er} janvier 2017.

Avec un total de fonctionnement consolidé 2022 pour la CC PVG à 57,3 M€, l'exploitation de la station a représenté moins de 0,9 % du fonctionnement de la CC PVG. L'EPCI a fait le choix d'une gestion en régie directe ; celle-ci s'avère souple et adaptée à la dimension de la station.

2.2. Une situation d'endettement soutenable

L'encours de dette consolidé de la CC PVG s'élevait à 8,86 M€ au 31 décembre 2022. Il est resté stable sur la période de contrôle. Au vu de la capacité d'auto-financement brute de 1,46 M€ dégagée en 2022, la durée de désendettement (tous budgets confondus) s'établissait à 6,1 années, situation soutenable pour la CC PVG.

La CC PVG a individualisé les emprunts contractés pour financer des opérations destinées à la station du Val d'Azun. Les emprunts ne présentent pas de risque de taux au sens de la charte dite Gissler (emprunts classés en catégorie A-1).

tableau 7 : dette de la station de Val d'Azun

Date Obtention	Destination	Montant initial en €	Taux	Durée	CRD au 01/01/2023 en €
30/06/2008	Travaux	700 000,00	4,73 % TF	20 ans	226 646,91
30/09/2009	Signalétique et travaux	170 000,00	3,28 % T indexé	15 ans	26 664,45
21/12/2009	Signalétique et travaux	60 000,00	3,25 % T indexé	15 ans	9 391,81
20/12/2013	Acquisition dameuse occasion	75 000,00	3,14 % TF	8 ans	0,00
17/11/2015	Travaux Nordic park	75 000,00	1,94 % TF	10 ans	25 984,02
					288 687,19

Source : CC PVG - état de la dette

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit pour la station après 2015.

Dans sa présentation initiale des dettes liées à la station du Val d'Azun, la CC PVG avait fourni des annuités sans distinguer la part de capital de la charge d'intérêt. La chambre invite la CC PVG à mettre en place une comptabilité analytique dédiée à la station du Val d'Azun afin d'être en mesure de déterminer le coût complet de la station, avec les principaux postes de dépenses et l'état de la dette afférente.

Cette bonne connaissance des coûts complets facilitera les travaux de la commission station et éclairera les prises de décision structurantes, notamment pour la réalisation des balcons d'Azun (voir 3.3 - Des investissements liés à l'adaptation de la station au changement climatique).

2.3. Des garanties d'emprunts accordées, avec inscription d'une provision à son budget principal

Entre 2018 et 2020, la CC PVG a été sollicitée pour garantir certains des emprunts souscrits par les structures exploitant les stations de Luz-Ardenen, du Tourmalet et du Hautacam. La

CCPVG s'est engagée au titre de ses garanties d'emprunt sur un montant initial total de 5,19 M€. Au 31 décembre 2022, cet engagement portait sur un capital restant dû de 3,073 M€ (voir annexe 7).

La CCPVG a limité la quotité garantie entre 30 % (Tourmalet) et 55 % (Luz Ardiden et Hautacam) du montant total des emprunts.

Depuis 2020, la CC PVG n'a consenti aucune autre garantie d'emprunt.

En considération de son exposition au risque d'être appelé en garantie et conformément aux dispositions des articles L.2321.2.29° et R.2321-2 du code général des collectivités territoriales, la CC PVG a inscrit à son budget principal une provision au titre des emprunts garantis d'un montant de 560 630 €, soit 18% du capital restant dû au 31/12/2022 (3,07 M€).

Au vu de ces éléments, la Chambre recommande à la CCPVG de :

1. Faire évaluer les risques liés aux garanties d'emprunt accordées aux structures exploitant les stations de ski de Luz-Ardiden, du Grand Tourmalet et du Hautacam afin d'ajuster le montant des provisions. *Non mise en œuvre.*

En réponse aux observations provisoires de la chambre, l'ordonnateur a indiqué souscrire à la recommandation de la chambre et entend solliciter les services de la direction départementale des Finances Publiques sur ce point, dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2024.

En termes de compétence juridique, la chambre relève que l'exploitation de ces stations de ski n'a pas été transférée à la CCPVG au titre de ses compétences optionnelles, limitativement prévues. L'ordonnateur considère que ces garanties d'emprunts relèvent de la compétence générale de l'intercommunalité en matière « *d'actions de développement économique* », pointant l'importance de ces stations dans l'activité économique de son territoire.

Cette compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique est définie par l'article L. 5214-16 CGCT et reprise à l'identique dans les statuts successifs de la CCPVG depuis 2016, en ces termes : « *La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants (...) : 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre* ».

Au regard de ces éléments, la chambre invite la CCPVG à préciser les contours d'intervention de sa compétence obligatoire au titre des actions de développement économique.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La station Val d'Azun est un équipement communautaire, qui ne fait pas l'objet d'un suivi individualisé sous forme d'un budget annexe. Toutefois, afin de rendre compte de l'exploitation de la station, la chambre invite la communauté de communes à mettre en place une comptabilité analytique fiable. Le contrôle a mis en évidence que les amortissements de tous les actifs mobilisés

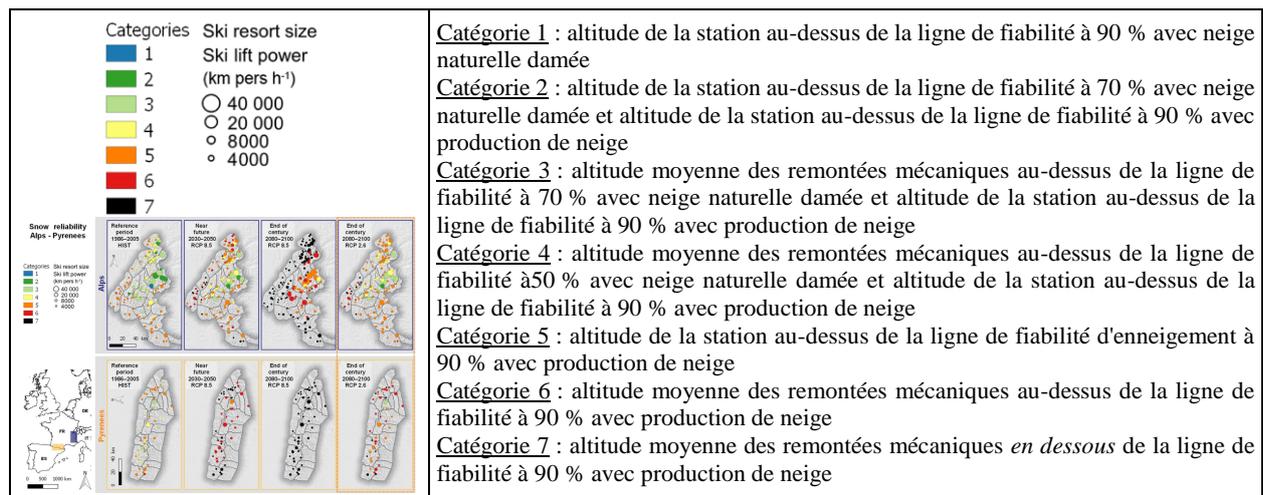
et les intérêts des emprunts affectés n'y pas fidèlement retracés. Après prise en compte de ces éléments, l'exploitation est déficitaire, de l'ordre de près de 0,48 M€ en cumulé entre 2017 et 2022.

Si le niveau d'endettement de la CCPVG apparaît soutenable, celle-ci a garanti des emprunts auprès de structures exploitant les stations de Luz-Ardiden, du Tourmalet et du Hautacam. Cette situation a entraîné la constitution d'une provision pour risques pesant sur le budget principal de la communauté à hauteur de 560 630 €. La chambre a recommandé à la communauté de commune de faire évaluer précisément le risque financier lié à ces garanties d'emprunts pour ajuster au plus près le montant de cette provision.

3. LE PLAN D'ADAPTATION DE LA STATION DU VAL D'AZUN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1. Perspectives d'impact du changement climatique sur la station du Val d'Azun

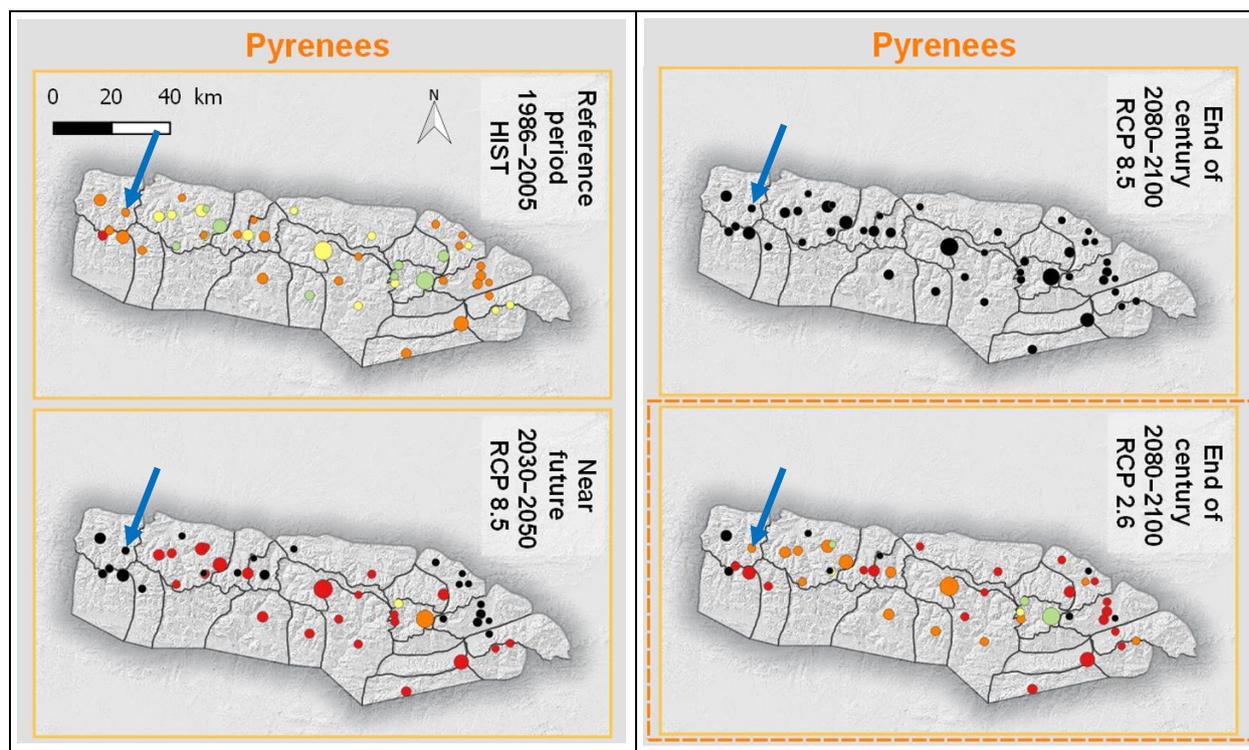
figure 1 : catégorisation de fiabilité d'enneigement des stations de ski



Source : Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation, *The Cryosphere*, 13, 1325–1347, <https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>, 2019

Les scénarios climatiques du GIEC RCP 2.6, RCP 4.5 et RCP 8.5 permettent d'évaluer la fiabilité d'enneigement pour la pratique du ski pour les stations de montagne aux horizons 2030, 2050 et 2100. Cette viabilité d'exploitation s'échelonne de 1 (favorable) à 7 (défavorable). Ces projections, issues d'une étude portant sur les deux principaux massifs français (Alpes et Pyrénées) tiennent compte des éventuels équipements de production de neige pour les stations qui s'en sont déjà équipées. Au vu du fort effet retard des émissions de gaz à effets de serre sur le changement climatique, les évolutions que subiront les stations situées dans les massifs des Alpes et des Pyrénées sont déjà définies à horizon 2030-2050 et communes à tous les scénarios RCP.

figure 2 : projections de viabilité des stations pyrénéennes en 2030, 2050 et 2100 dont Val d'Azun



Source : Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation, *The Cryosphere*, 13, 1325–1347, <https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>, 2019

Sur la période de référence 1985-2005, la situation de la station du Val d'Azun la classe en catégorie 5 (altitude de la station au-dessus de la ligne de fiabilité d'enneigement à 90 % avec production de neige).

Dans un futur proche 2030-2050, les caractéristiques de la station du Val d'Azun conduisent à la classer en catégorie 7 (altitude moyenne des remontées mécaniques inférieure à la ligne de fiabilité à 90 % avec production de neige). La station n'étant pas équipée pour produire de la neige, il convient de considérer la fiabilité, plus faible, de l'enneigement naturel. C'est ainsi l'ensemble de l'espace nordique du Val d'Azun qui sera fréquemment privé de neige à moyen terme.

La projection d'évolution à la fin du siècle 2080-2100 diffère, en théorie, selon le scénario RCP retenu. En pratique, en l'absence de production de neige, à horizon fin du siècle, la station est classée en catégorie 7 pour les trois scénarios RCP.

Au vu de l'accélération observée du dérèglement climatique qui réduit les conditions d'un enneigement naturel suffisant pour la pratique du ski et des raquettes, la station du Val d'Azun pourrait faire face à une réduction du nombre de jours permettant d'exploiter l'espace nordique, en l'absence de production de neige.

3.2. Les atouts de la station face au changement climatique

3.2.1. Val d'Azun est déjà équipée en station sport nature

La station du Val d'Azun est dénommée « *Station nature du Val d'Azun* ». Cette neutralité traduit la réalité multi-saisonnière de la station et l'ambition de la CC PVG d'adopter un positionnement « *Grand Tourisme* » pour promouvoir l'accessibilité à tous des grands espaces naturels.

Cette vocation est déjà traduite par l'organisation des lieux, du personnel et du balisage pour permettre une exploitation tant hivernale qu'estivale. L'ensemble du balisage est conçu et installé pour faciliter la bascule et offrir un changement de face (au sens propre du terme) en l'espace d'une journée, voire ½ journée si le temps est sec.

L'activité hivernale de la station du Val d'Azun, centrée sur le col de Couraduque, est complétée par des activités proposées pendant l'été de juin à septembre, dont la location de trottinettes électriques à la ½ heure et un Déval'Cable (tyrolienne de 300 m de long).

C'est au col du Soulor que sont installés l'accueil principal et les activités organisées par la CC PVG. Accessible en 1h10 par la D126 et le pont de l'Arressec, le col du Soulor est une destination prisée des usagers de l'agglomération paloise.

3.2.2. Des activités qui génèrent des recettes en dehors de la période hivernale

La CCPVG désigne la station du val d'Azun sous l'appellation de « *Espace nordique* ». Cet intitulé, repris à l'identique la commune d'assise de la station, est révélateur du caractère ordinaire de cet équipement parmi tous les équipements sportifs ou de loisirs de la l'intercommunalité.

Sur le site internet institutionnel de Arrens-Marsous (687 habitants), principale commune d'assise de la station, l'espace nordique est présenté aux même titre et format que les autres équipements de la commune.

extrait 1 : tarifs délibérés par la CC PVG pour l'été 2022

Article 1 : Les tarifs d'été de la station Sport Nature du Val d'Azun à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit, sont approuvés :

TARIFS TROTTINETTES ELECTRIQUES	1/2 HEURE	1 HEURE
ADULTE	12 €	20 €
ENFANT (10-16 ans)	10 €	15 €
FAMILLE	40 €	60 €
Journée (CE uniquement)		35 €
Forfait Accompagnant logistique		200 €

TARIFS RANDONNEES ACCOMPAGNEES	
ADULTE	25 €
ENFANT (6-12 ans)	20 €
FAMILLE	55 €

Source : CC PVG - décision du président DP/071/2022

La CC PVG organise une location de matériel l'hiver (ski et raquettes) ainsi que la location de VTT et E-trottinettes pendant les trois autres saisons.

Elle a créé un site internet dédié à l'information des usagers sur les activités possibles dans la station de Val d'Azun. Ces activités d'été sont déjà développées et assurées par des professionnels, sans qu'elle prélève de droit d'accès aux espaces aménagés et balisés.

Grâce à un faible engagement patrimonial dans des remontées mécaniques, la CC PVG a préservé sa capacité de développement d'activités sans neige et assurer la promotion de sa destination nature en répertoriant toutes les activités organisées, y compris celles qui ne lui génèrent pas de recettes directes.

3.3. Des investissements liés à l'adaptation de la station au changement climatique

3.3.1. Un projet d'ampleur de renaturation des sites

3.3.1 L'envol des Grands Balcons

Dès avant la reprise de la station par la CC PVG au 1^{er} janvier 2017, une réflexion sur la structuration d'une offre 4 saisons avait été engagée. En 2021, la CC PVG a conventionné avec l'Agence des Pyrénées pour repositionner son modèle économique et son modèle de gouvernance. En 2022, la CC PVG a adopté une autorisation de programme à hauteur de 1,5 M€ pour une opération de « *Valorisation des Balcons du Val d'Azun, [...] approche intégrée de l'espace nordique et de l'espace dit découverte de la montagne à haute valeur paysagère* ».

Les projets d'aménagement de cette autorisation de programme visent à dégager de nouveaux produits de substitution pour soutenir la réduction des recettes des activités hivernales résultant d'un moindre enneigement.

Le projet d'ensemble vise à compléter l'actuel positionnement sportif de la station pour le hisser au statut de « *Site tous publics* » destiné au grand tourisme, par des aménagements et une scénographie axée sur des interventions artistiques et éphémères intégrées avec soin aux sites naturels. Les parcours peuvent être réalisés à pied, à ski ou avec des raquettes, en renvoyant une impression de survol. Un site de décollage parapente est déjà en service à proximité du col de Couraduc.

Le projet représente une enveloppe études et travaux de 1.000.000 € pour une réalisation de 2023 à l'été 2024.

3.3.2 La renaturation du col du Soulor avec le Pays de Nay

Parmi les communes d'assise de la station figurent Arbéost et Ferrières. Situées dans les Hautes-Pyrénées, ces communes relèvent du bassin de vie du pays de Nay dans les Pyrénées-Atlantiques. Elles sont membres de la communauté de communes du Pays de Nay (CC PN) composée de 29 communes pour 28 850 habitants sur 32 000 ha ; son siège est situé à Bénéjacq.

La CC PVG s'est associée à la CC PN pour concevoir et réaliser des travaux de valorisation du col du Soulor et ses accès respectivement par l'est et le nord-ouest. Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à la CC PN pour des travaux dont la livraison à l'été 2024 a été repoussée fin 2025/début 2026, selon les précisions apportées en réponse par le président de la communauté de communes du pays de Nay.

Le projet prévoit la création d'une Maison du Col comprenant accueil, information, boutique, salle pédagogique pour les scolaires, la réalisation d'aménagements ludiques et l'extension de la terrasse extérieure du restaurant « *La Tachouère* ».

3.3.2. Les orientations étudiées par la commission thématique « équipements sportifs communautaires »

Le conseil communautaire a créé une commission thématique « *équipements sportifs communautaires / sport / santé* ». Cette commission couvre l'ensemble de ces deux politiques publiques et traite également des grands projets d'équipements structurants de la communautaire de communes.

La commission s'est réunie une fois par an durant les exercices 2017, 2018, 2020 et 2021. Les deux réunions de 2019 ont marqué le début de réflexions sur des projets d'équipements de grande ampleur, dont la station du Val d'Azun et le complexe aquatique de Lau Balagnas. La crise sanitaire a contrarié cette accélération en 2020 et 2021. En 2022, l'activité de la commission a repris avec les présentations des esquisses et avant-projet des aménagements aquatique et nordique.

En décembre 2022, les élus de la commission ont siégé en comité de pilotage avec les partenaires du projet « *L'envol des grands balcons* » pour en valider les grands axes d'études et les esquisses proposées par l'équipe de scénographie et de maîtrise d'œuvre.

3.3.3. Un projet de gestion conjointe avec le Pays de Nay expérimentée sous forme d'entente

La réflexion sur les projets d'investissements comportait un volet sur la gouvernance et les modes de gestion de la station pour répondre à la demande de la CC PN de participer aux décisions de gestion de la station sport nature du val d'Azun.

Le groupe de travail commun aux élus de la CC PVG et de la CC PN s'est réuni en 2021 et 2022 pour approfondir les modalités d'organisation d'une gestion coordonnée, voire commune, de la station du val d'Azun tout au long de l'année, dans une logique dite « *4 saisons* ».

tableau 8 : recensement des ressources des collectivités et organismes**Les collectivités et organismes en présence**

	Rôle	Ressources	Enjeux
CC Pyrénées Vallées des Gaves	Gestion de l'espace Responsable d'un service de loisirs Maître d'ouvrage d'investissements Employeur	Recettes d'exploitation Recettes patrimoniales (restaurant Soulor, espace location Couraduque) Ressources propres de la CCPVG	Valorisation des sites Maintien, de l'emploi direct et indirect Renforcement de l'impact de l'outil sur le territoire Garantit la qualité de l'accueil
Commune d'Aucun	Propriétaire du restaurant	Loyer du restaurant	Valorisation du restaurant Valorisation du col de Couraduque
CC du Pays de Nay	Maître d'ouvrage Col du Soulor		Image touristique Produit d'appel pour la CC
Commission Syndicale	Gestion forêt avec ONF 750 ha Propriétaire du foncier	Revenus des coupes de bois	Maintien de l'activité
Commune d'Arbéost	Propriétaire des bâtiments du col du Soulor Gestion des estives	Loyer restaurant Loyer cave d'affinage	Mise en valeur du territoire, amélioration cadre de vie, attractivité Motivation pour le fonctionnement en tant qu'ancien membre CCVA (avec Ferrières)
Arrens-Marsous, Arras, Gaillagos, Arsisan Dessus, Ferrières	Gestion communale des estives	Droit de pacage Bacades	Accès aux zones pastorales Maintien du pastoralisme Enjeu environnemental, touristique

Définition du modèle économique et du mode de gouvernance de la station Sports Nature du Val d'Azun

Source : CC PVG - accompagnement repositionnement, séance n° 1 page 19, 28/09/2021

Dans le recensement des ressources de la station, le groupe de travail a considéré les recettes d'exploitation des produits touristiques déjà commercialisés ainsi que les loyers encaissés. Il est fait mention des ressources propres de la CC PVG, sans que ce recours ne semble envisagé pour la CC PN.

Les pistes à l'étude pour la gestion de la station s'étendent de l'entente intercommunale jusqu'à la création d'un syndicat mixte dédié. Les communautés de communes se sont accordées pour exploiter conjointement le chalet du Soulor sous la forme d'une entente entre la CC PVG et la CC PN avec création d'un comité consultatif pour associer les communes et partenaires dans la gouvernance. Cette organisation à titre expérimental viserait à tester cette modalité de fonctionnement avant de déployer une solution pérenne pour la gestion des Grands Balcons, voire de la station du Val d'Azun.

Le président de la communauté de communes du pays de Nay a précisé en réponse que seules les modalités de gestion du chalet de Soulor pourraient être arrêtées à l'automne 2023. Concernant les autres sujets, notamment la gestion de la station Val d'Azun, il a souligné qu'aucune décision formelle n'a été pour l'instant soumise à l'approbation de la CCPN et qu'ils pourraient se situer hors du périmètre de compétences de cette dernière.

3.3.4. Structurer la gestion du Val d'Azun en préparation d'une gestion avec des partenaires

La gestion conjointe avec des partenaires publics dont les communes et la CC PN suppose une formalisation préalable de l'ensemble des processus de comptabilisation des dépenses et des recettes.

La chambre invite la CC PVG à étudier la création d'un budget annexe pour tracer formellement l'ensemble des dépenses et des recettes d'exploitation, disposer d'un état actualisé des immobilisations et d'un suivi dédié des emprunts affectés à la station du Val d'Azun. Cette

préparation facilitera le dialogue de gestion conjointe, par l'assurance d'une transparence, nécessaire compte tenu d'investissements à venir très supérieurs aux précédentes opérations de 2015.

L'ordonnateur indique en réponse souscrire à cette démarche et précise qu'il soumettra le projet de création d'un budget annexe dédié à l'exploitation de la station dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2024.

CONCLUSION

Les orientations d'aménagement des sentiers et pistes permettent à la station de disposer d'un espace attractif et générateur de flux touristiques tout au long de l'année, au bénéfice global des commerces et hébergements situés dans les vallées. Il s'agit d'un atout important compte tenu de la réalité du changement climatique.

La CC PVG a engagé depuis plusieurs années une réflexion pour repositionner son modèle économique en vue de dégager des recettes tout au long de l'année, selon une approche dite « 4 saisons ». La décision de privilégier des aménagements intégrés aux espaces naturels permet d'ancrer le positionnement de la station « sport nature » du Val d'Azun sur le créneau touristique des grands espaces naturels accessibles à tous les usagers, sportifs comme non sportifs.

La recherche d'un public plus large et plus nombreux conduit la CC PVG à expérimenter une gestion des sites par une entente avec la communauté de communes du pays de Nay, à travers l'exploitation du chalet de Soulor. La création d'un budget annexe dédié en faciliterait le suivi financier et servirait également de base à un dialogue de gestion avec ce partenaire ainsi qu'avec les éventuelles communes volontaires.

ANNEXES

annexe 1 : composition du conseil communautaire	26
annexe 2 : personnel employé par la station	27
annexe 3 : plan des pistes nordiques de la station sport nature Val d'Azun	28
annexe 4 : fiabilité d'enneigement des stations alpines et pyrénéennes en 2030, 2050 et 2100...	29
annexe 5 : enquête - 1. Données financières – régie	30
annexe 6 : enquête - 3. Données domaine skiable.....	31
annexe 7 : Garanties d'emprunts accordés par la CCPVG.....	32

annexe 1 : composition du conseil communautaire

Par détermination de ses statuts, le conseil communautaire de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves (CC PVG) est composé de 63 conseillers communautaires pour représenter les 46 communes membres :

- 10 sièges pour Argelès-Gazost,
- 4 sièges pour Pierrefitte-Nestalas,
- 3 sièges pour Luz-Saint-Sauveur,
- 3 sièges pour Cauterets,
- 2 sièges pour Arrens-Marsous
- 41 communes disposent d'un siège, chaque conseiller titulaire unique dispose d'un suppléant (Adest, Agos-Vidalos, Arcizans-Avant, Arcizans-Dessus, Arras-en-Lavedan, Artalens-Souin, Aucun, Ayros-Arbouix, Ayzac-Ost, Barèges, Beaucens, Betpouey, Boô-Silhen, Bun, Chèze, Esquièze-Sère, Estaing, Esterre, Gaillagos, Gavarnie-Gèdre, Gez, Grust, Lau-Balagnas, Ouzous, Préchac, Saint-Pastous, Saint-Savin, Saligos, Salles, Sassis, Sazos, Sère-en-Lavedan, Sers, Sireix, Soulom, Uz, Viella, Vier-Bordes, Viey, Villelongue, Viscos).

Excepté l'année 2017 de sa création, le conseil communautaire s'est réuni en moyenne sept fois par an.

Depuis le renouvellement général de 2020, le conseil a consenti de larges délégations au président, dont la fixation des tarifs des services publics intercommunaux.

Le bureau communautaire est composé du président et de 9 vice-présidents auquel le conseil communautaire a délégué jusqu'au renouvellement de 2020 des pouvoirs délibératifs dont il-était rendu compte au début de chaque conseil communautaire. Une conférence des maires a été constituée.

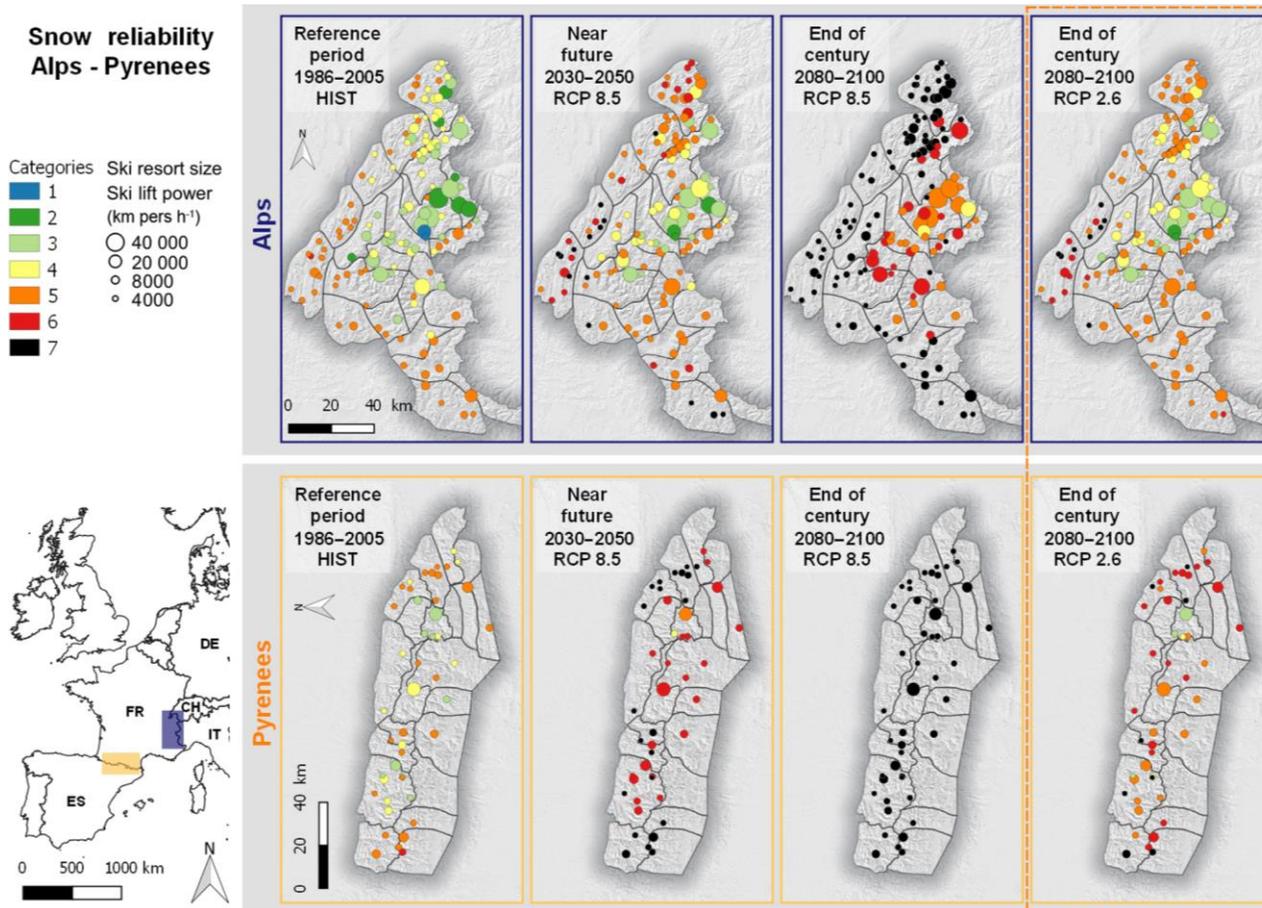
En sus des commissions réglementées, le conseil communautaire a décidé la création de neuf commissions thématiques composées de 12 conseillers communautaires. À l'exception des commissions finances et administration générale, chaque commission thématique accueille six conseillers municipaux invités.

annexe 2 : personnel employé par la station

		2017			2018			2019			2020			2021			2022		
		12	4	11	13	5	10	12	5	10	11	5	10	10	4	14	14	5	11
	F H	Hiv1	Eté	Hiv2															
1	M	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
2	C		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
3	B	x		x	x		x	x		x	x		x	x		x	x		x
4	B	x		x	x		x	x		x	x		x	x		x	x		x
5	L	x		x	x		x	x		x	x		x	x		x	x		x
6	B	x		x	x		x	x		x	x		x	x		x	x		
7	M				x		x	x		x	x		x	x		x	x		
8	L									x	x		x	x		x	x		
9	G														x	x	x	x	x
10	L							x					x	x		x	x		
11	B															x	x	x	x
12	S			x	x											x	x		
13	D															x	x		x
14	C															x	x		
15	C				x	x			x	x	x	x	x	x	x				
16	G	x	x	x	x	x	x	x											
17	G	x		x	x		x	x											
18	G	x		x	x		x	x											
19	B							x	x			x							
20	T																	x	x
21	G			x	x														
22	L									x	x								
23	L								x			x							
24	C																		x
25	P																		x
26	V																	x	
27	C										x								
28	E					x													
29	J	x																	
30	P	x																	
31	P	x																	
32	S		x																
33	V	x																	

Source : CRC d'après CCPVG

annexe 4 : fiabilité d'enneigement des stations alpines et pyrénéennes en 2030, 2050 et 2100



Source : Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Pons, M., Vernay, M., Lafaysse, M., George, E., and Morin, S.: Winter tourism under climate change in the Pyrenees and the French Alps: relevance of snowmaking as a technical adaptation, *The Cryosphere*, 13, 1325–1347, <https://doi.org/10.5194/tc-13-1325-2019>, 2019

annexe 5 : enquête - 1. Données financières – régie

1 - Données financières – services exploités en régie								
Service des remontées mécaniques - Régie directe ou personnalisée								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes tarifaires Hiver			221 128,00	208 083,50	234 158,00	29 501,50	270 056,50	222 239,50
Subventions budget principal	0	0	-	-	-	-	-	-
Autres recettes été			15,00	2 742,50	32 206,56	20 175,42	52 362,10	13 461,80
Total recettes			221 143,00	210 826,00	266 364,56	49 676,92	322 418,60	235 701,30
Charges de personnel (saisons)			98 805,00	109 676,00	85 194,00	50 745,00	100 927,00	110 250,00
Entretien			26 685,55	26 079,91	15 279,27	17 654,05	18 236,92	12 358,36
Fluides			14 345,46	12 742,24	12 384,78	5 256,79	19 640,13	16 542,63
amortissements CCVA avant fusion			77 360,74	117 017,43	76 036,92	93 921,95	48 718,70	40 393,20
amortissement STATION après fusion			-	-	28 740,50	33 014,40	35 217,39	42 113,63
Autres charges			62 312,45	34 099,13	126 240,88	32 660,30	82 746,65	105 378,22
Total charges			279 509,20	299 614,71	343 876,35	233 252,49	305 486,79	327 036,04
CAF								
Dette					75 722,01	75 722,01	75 722,01	67 743,12
Investissements programmés (exercices 2023 et suivants)			Etude Maitrise d'œuvre d'aménagement du projet de diversification du Val d'Azun : les balcons du Val d'Azun					

Source : CC PVG suivant modèle CRC

annexe 6 : enquête - 3. Données domaine skiable

3 - Données relatives au domaine skiable						
	2002/2003	2007/2008	2012/2013	2017/2018	2022/2023	2027/2028 (p)
GEN - nombre de jours d'ouverture saison hiver		55	105	89	55	
TARIF - tarif forfait ski adulte 7j				47,50 €	50,00 €	
TARIF - tarif forfait ski enfant 7j				35,00 €	40,00 €	
ACT - nombre de passages aux remontées mécaniques						
ACT - nombre de journée ski	25 189	12 218	32 340	33 519	39 745	
EQPT - débit skieur	NA	NA	NA	NA	NA	NA
EQPT - moment de puissance à date (personnes*km/h)	NA	NA	NA	NA	NA	NA
EQPT - nombre de remontées mécaniques totales	NA	NA	NA	NA	NA	NA
EQPT - nombre de téléphériques	NA	NA	NA	NA	NA	NA
EQPT - nombre de télécabines	NA	NA	NA	NA	NA	NA
EQPT - nombre de télésièges	NA	NA	NA	NA	NA	NA
EQPT - nombre de téléskis	NA	NA	NA	NA	NA	NA
EQPT - nombre de tapis	2	2	2	2	2	2
EQPT - domaine nordique (en KM)	90	90	90	90	90	90
EQPT - altitude maximale du point haut des remontées mécaniques à date (m)	1370	1370	1370	1370	1370	1370
EQPT - altitude minimale du point bas des remontées mécaniques à date (m)	1380	1380	1380	1380	1380	1380
(p) : prévision						

Source : CC PVG suivant modèle CRC

annexe 7 : Garanties d'emprunts accordés par la CCPVG

Bénéficiaires	Objet	Année Début	Montant initial en €	CRD au 31/12/2022 en €	Durée résiduelle en années	Hauteur engagement de la CCTVG
SIVOM LUZ ARDIDEN	Remontées mécaniques	2019	3 225 884,90	2 338 802,21	8,08	55%
		2019	1 763 807,26	1 020 360,02	4,17	
		2019	678 268,45	384 258,69	4,25	
		2019	721 185,35	400 658,55	4,42	
		2019	513 289,11	285 160,63	4,25	
		2019	785 013,43	436 118,59	4,25	
	Total		7 687 448,50	4 865 358,69		
Engagement de la CCPVG	Capital		4 228 096,67	2 675 947,22		
SIVU Tourmalet (RICT)	Grandes inspections	2018	190 000,00	98 484,38	5	30%
		2018	240 000,00	150 266,42	6	
		2019	380 000,00	254 816,19	6,33	
		2020	117 000,00	82 859,97	6,67	
		2020	117 000,00	83 041,71	6,83	
		2020	117 000,00	83 438,45	6,83	
	Total		1 161 000,00	752 907,12		
Engagement de la CCPVG	Capital		348 300,00	225 872,14		
SIVU Tourmalet	Réhabilitation Bâtiments	2019	117 000,00	95 271,66	11,07	
		2020	117 000,00	95 114,79	11,83	
	Total		234 000,00	190 386,45		
Engagement de la CCPVG	Capital		70 200,00	57 115,94		
SM HAUTACAM	Travaux Bâtiments	2009	1 000 000,00	160 563,36	0,88	55%
Engagement de la CCPVG	Capital		550 000,00	114 647,97		
TOTAL GENERAL	Emprunts garantis		10 082 448,50	5 969 215,62		
Engagement de la CCPVG	Capital		5 196 596,67	3 073 583,27		

Source : CRC d'après CC PVG au 31 décembre 2022, annexe au compte administration

Réponses aux observations définitives en application de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières : aucune réponse écrite destinée à être jointe au présent rapport n'a été adressée à la chambre régionale des comptes.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Occitanie

sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Chambres-regionales-des-comptes-CRC/Occitanie>

Chambre régionale des comptes Occitanie
500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie-greffe@crtc.ccomptes.fr

X @crococcitanie